

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2017

Délibération pour refuser le PLUI, en accord avec l'ensemble des maires de la communauté

Le conseil communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse a été installé le 13 janvier 2017.

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme aux établissements publics de coopération intercommunale, ce transfert devient effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi soit à compter du 27 mars 2017.

Le conseil municipal émet un avis défavorable au transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération, conformément à l'avis de l'ensemble des maires des communes la composant.

Point sur l'exécution des budgets 2016 et prévisions 2017

Le maire présente :

- les résultats de l'exercice 2016
- l'évolution des recettes provenant de l'Etat de 2010 à 2016
- les orientations d'investissement pour 2017, entre autres une étude de faisabilité sur la salle des fêtes, les allées du cimetière, la place de l'église, la poursuite des travaux d'accessibilité, la défense incendie, divers matériels...
- la situation des emprunts contractés
- l'évolution du taux variable de l'emprunt réalisé afin de financer les travaux de la mairie et divers travaux, qui s'élève aujourd'hui à 0 %.

Le conseil approuve ces orientations, le budget primitif sera préparé en fonctions de celles-ci.

Point sur les réserves foncières aux Brouilles

Le maire informe le conseil que l'enquête publique concernant la modification du PLU ayant pour objet la modification des orientations d'aménagement sur le secteur des Brouilles est en cours jusqu'au 16 février. Aucune observation n'a pour l'instant été formulée.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé, concernant le litige en urbanisme en cours, que le Tribunal Administratif a statué le 30 janvier 2017 et rejette la requête du pétitionnaire demandant le retrait des arrêtés négatifs, le jugement sur le fond sera rendu ultérieurement

- est informé :
 - du permis de construire déposé le 20 janvier 2017 par Mr Gérard DOUCET pour la construction d'une maison d'habitation, 728 route du Village
 - de la déclaration préalable déposée le 24 janvier 2017 par Mr et Mme Ludovic BUELLET pour la modification d'ouverture et la création d'une entrée, 179 chemin de Cormassine
 - de la déclaration préalable déposée le 3 février 2017 par Mme Françoise SIMONET pour la réfection de la toiture d'un bâtiment annexe, 153 impasse des Plattières
- prend connaissance du récapitulatif des incidents 2016 établi par la gendarmerie, récapitulatif quasiment néant
- accepte le devis de l'entreprise CUNY pour l'échange des joints de porte du réfrigérateur de la cuisine de la salle des fêtes pour un montant de 246,80 € HT
- décide la visite de différentes salles polyvalentes les 25 mars, 1^{er} avril et 29 avril matin
- entend le bilan de fréquentation du site de la commune par Mr GIBAUD, 7 763 visiteurs différents ont été comptabilisés en 2016, soit une hausse de 780 visiteurs.